

The Government Expenditure Plan is directed to all Senators and Members of Parliament to support their consideration of the government's overall spending plans. Although the primary audience is Parliament, this document will also be of interest to others, including those members of the general public who wish to obtain an overview of government expenditures.

The Government Expenditure Plan will include:

- the government's multi-year expenditure plan in total and according to particular policy areas;
- a discussion of objectives and initiatives over the planning period within each policy area;
- a summary of the Estimates including a discussion of the major types of expenditures and programs included in the Estimates; and
- supplementary analyses on a government-wide basis relating to selected aspects of the Estimates.

Part II—Estimates

Part II supports the government's request to Parliament for spending authority which is granted through the passage of an Appropriation Act. This year the present Estimates, the "Blue Book", will constitute Part II. In subsequent years the document will change as revisions to other Parts of the Estimates are more fully implemented. Part II will expand on the information contained in Part I by providing information on each ministry and program. This document will establish the framework within which further detail will be provided in the Program Expenditure Plans (Part III).

Part II of the Estimates forms the basis upon which Parliament grants spending authority to the government and as such it must set the framework for the government's ultimate accountability to Parliament. It will include:

- information by ministry on the programs of the departments and agencies for which the Minister is responsible;
- government-wide financial summaries similar to those contained in the front of the present Blue Book; and
- a draft of the proposed schedule to the Appropriation Bill, including the vote wording the forecast spending for all items that have not yet received parliamentary approval.

Part III—Program Expenditure Plans

Program Expenditure Plans are intended to provide further details of the departmental programs and activities presented

Le Plan des dépenses du gouvernement s'adresse à tous les sénateurs et députés qui s'intéressent aux plans des dépenses globales du gouvernement. Bien qu'il soit destiné d'abord au Parlement, ce document intéressera d'autres personnes, notamment les membres du grand public qui désirent avoir une vue d'ensemble des dépenses gouvernementales.

Le Plan des dépenses du gouvernement comprendra:

- le Plan pluriannuel des dépenses globales et par secteur d'orientation particulier;
- un exposé détaillé des objectifs et des initiatives au cours de la période de planification pour chaque secteur d'orientation;
- un résumé du Budget des dépenses, y compris un examen des principales catégories de dépenses et de programmes qui figurent dans le Budget des dépenses; et
- des analyses supplémentaires portant sur l'ensemble du gouvernement et sur des aspects particuliers du Budget des dépenses.

Partie II—Budget des dépenses

La Partie II vise à étayer les demandes d'autorisations de dépenser que le gouvernement soumet au Parlement et qui sont accordées par l'adoption d'une Loi portant affectation de crédits. Cette année, le présent Budget des dépenses ou «Livre bleu» constituera la partie II. Dans les années ultérieures, ce document sera modifié au fur et à mesure que progressera la mise en vigueur de la révision des autres parties du Budget des dépenses. La partie II exposera plus en détail les renseignements contenus dans la partie I en fournissant des renseignements sur chaque portefeuille et sur chaque programme. Le document établirait le cadre dans lequel des renseignements plus détaillés seront fournis dans les Plans des dépenses du programme (partie III).

La partie II du Budget des dépenses constitue le fondement de l'autorisation de dépenser qu'accorde le parlement au gouvernement. Ce document doit donc établir le cadre dans lequel le gouvernement doit finalement rendre compte au Parlement. Il comprendra:

- des renseignements par portefeuille sur les programmes des ministères et organismes dont le ministre est responsable;
- des résumés financiers pour l'ensemble du gouvernement, semblables à ceux qui sont présentés au début du Livre bleu actuel; et
- une ébauche de l'annexe proposée à joindre au projet de Loi portant affectation de crédits faisant état, entre autres, du libellé des crédits et des prévisions de dépenses pour tous les postes qui n'ont pas encore été approuvés par le Parlement.

Partie III—Plans des dépenses du programme

Les Plans des dépenses du programme visent à fournir des détails supplémentaires sur les programmes et activités des